



*La Présidente*

Le 23 septembre 2021

## **Certification en langue anglaise : à quoi bon ?**

Le 3 avril 2020, le décret 2020-398 instaure une obligation de passation d'une certification en langue anglaise pour tous les candidats inscrits à l'examen du brevet de technicien supérieur (même ceux qui ne font pas d'anglais !)

Durant l'année 2020-2021, le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a donc conclu un accord avec une société grecque « PeopleCert », située à Chypre afin de délivrer cette certification. Le ministère a mis fin en mai 2021 à ce contrat sans qu'aucun candidat n'ait passé la moindre certification au regard de la situation sanitaire. Un nouveau contrat doit donc être conclu avec une nouvelle société pour l'année 2021-2022 car le décret est toujours d'actualité. Les enseignants d'anglais en ce début d'année sont donc dans l'attente des directives ministérielles.

Le SYNEP CFE-CGC trouve scandaleux de telles pratiques car cela dévoie des enseignants de langue anglaise de leur rôle initial.

De plus, il s'agit purement et simplement d'un gaspillage éhonté des deniers publics pour une certification qui ne requiert aucun niveau exigé dans la langue en question.

Enfin, l'ingérence d'organismes privés pour l'obtention d'un diplôme public est une hérésie et le SYNEP CFE-CGC ne peut que désavouer ce genre de pratique.

**Nadia Daly**  
**Présidente SYNEP-CFE-CGC**

---

**SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE**

Maison de la CFE-CGC 59-63 rue du Rocher 75008 PARIS

Tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : [synep@synep.org](mailto:synep@synep.org)

[www.synep.org](http://www.synep.org)